Envoyé en préfecture le 12/02/2026
Reçu en préfecture le 12/02/2026
Publié le
ID : 035-213503600-20260210-DC_2026_018-DE

VITRÉ
Porte de Bretagne
5 Place du Château
35500 VITRE

DC_2026_018

Extrait du registre des délibérations du Conseil municipal

CONSEIL MUNICIPAL DU 09/02/2026

Secrétaire de séance : Madame Alexandra LEMERCIER

Nombre de conseillers en exercice : 33 Présents : 28 Votants (dont 2 pouvoir(s)) : 30	L'an deux mille vingt six, le neuf février le Conseil municipal réuni , après convocation légale, Date de convocation : le 2 février 2026

Etaient présents (voix délibératives) :
Monsieur Pierre LEONARDI,Monsieur Paul LAPAUSE,Madame Alexandra LEMERCIER,Monsieur Christophe LE BIHAN,Monsieur Fabrice HEULOT,Madame Anne BRIDEL,Monsieur Jean-Yves BESNARD,Madame Pauline SEGRETAIN,Monsieur Philippe MAIGNAN,Madame Vanessa ALLAIN,Monsieur Nicolas MIJOULE,Madame Marie-Cécile TARRIOL,Monsieur Michel PERRET,Madame Danielle MATHIEU,Madame Catherine DELHOMMEL,Monsieur Emmanuel COUVERT,Monsieur Pierre DUFEU,Madame Nicole GENIN,Monsieur Gontran PAILLARD,Madame Marie-Noëlle MORFOISSE,Madame Caroline PICHOT MALIN,Madame Viviane GUERMONT,Monsieur Lionel LE MIGNANT,Monsieur Bruno LINNE,Monsieur Erwann ROUGIER,Madame Carine POUESSEL,Monsieur Nicolas KERDRAON,Madame Nadège LE FLOCH

Ont donné pouvoir:
Madame Constance MOUCHOTTE représenté(e) par Monsieur Christophe LE BIHAN ,Madame Cécile BESNARD représenté(e) par Madame Anne BRIDEL

Etai(en)t absent(s) :
Madame Isabelle DUSSOUS,Monsieur Daniel NGOSONG,Monsieur Gilles GUILLON

Cette délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux auprès du Tribunal administratif de RENNES, dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de sa notification. Vous avez également la possibilité d'exercer, durant le délai de recours contentieux, un recours gracieux auprès des services de la Ville de Vitré.

Envoyé en préfecture le 12/02/2026
Reçu en préfecture le 12/02/2026
Publié le
ID : 035-213503600-20260210-DC_2026_018-DE

VITRÉ
Porte de Bretagne
5 Place du Château
35500 VITRE

DC_2026_018

Extrait du registre des délibérations du Conseil municipal

DÉLIBÉRATION

CONSEIL MUNICIPAL DU 09/02/2026

- Avenue Le Gonidec de Traissan - Acquisition auprès de NEOTOA pour l'aménagement d'une portion cyclable

L'Adjoint au Maire expose :

Vu le code général des collectivités territoriales ;
Vu le code général de la propriété des personnes publiques, notamment ses articles L. 3111-1 et suivants ;
Vu l'avis de la commission Logement et urbanisme du 19 janvier 2026 ;

Considérant que la Ville de Vitré porte un projet d'aménagement cyclable et de requalification de l'espace public à l'arrière d'un arrêt de bus, nécessitant la mobilisation d'une emprise foncière cadastrée DK 152p, sise avenue Le Goidec de Traissan ;

Considérant que ladite emprise foncière appartient à la société NEOTOA, bailleur social, et relève du domaine privé de ce bailleur ;

Considérant que ce projet vise à améliorer la sécurité et la continuité des cheminements cyclables, dans un objectif d'intérêt général ;

Considérant qu'un accord de principe écrit de NEOTOA est intervenu afin de permettre la régularisation foncière de l'emprise concernée ;

Considérant qu'afin de régulariser la situation foncière et d'assurer la cohérence entre la propriété du sol et l'usage futur de l'emprise, la Ville de Vitré souhaite acquérir la portion de parcelle concernée à l'euro symbolique ;

Considérant que l'emprise concernée, dont la surface exacte sera déterminée après établissement du document d'arpentage, a vocation à être intégrée au domaine public communal et affectée à l'usage du public ;

Considérant que l'acquisition est envisagée à l'euro symbolique et que les frais liés à la régularisation foncière (géomètre, notaire) seront pris en charge par la Ville de Vitré ;

Il est proposé au Conseil municipal :
- D'approuver l'acquisition, à l'euro symbolique, par la Ville de Vitré, d'une emprise foncière issue de la parcelle cadastrée DK 152p, d'une supercie de 30 m² environ, appartenant à NEOTOA, destinée à être affectée à un aménagement cyclable et à ses abords ;
- De préciser que la surface définitive de l'emprise sera arrêtée sur la base du document d'arpentage à intervenir ;
- De préciser que ladite emprise sera intégrée au domaine public communal et affectée à l'usage de la voirie et des déplacements doux ;
- D'autoriser Monsieur le Maire à signer l'ensemble des actes et documents nécessaires à la réalisation de cette acquisition, notamment l'acte notarié à intervenir, ainsi que tout document afférent à la présente délibération.

Il est procédé au vote :
Abstention : 0
Nombre de votants : 30
- Nombre de voix pour : 30

Cette délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux auprès du Tribunal administratif de RENNES, dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de sa notification. Vous avez également la possibilité d'exercer, durant le délai de recours contentieux, un recours gracieux auprès des services de la Ville de Vitré.

Envoyé en préfecture le 12/02/2026
Reçu en préfecture le 12/02/2026
Publié le
ID : 035-213503600-20260210-DC_2026_018-DE

VITRÉ
Porte de Bretagne
5 Place du Château
35500 VITRE

DC_2026_018

Extrait du registre des délibérations du Conseil municipal

- Contre : 0

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil municipal, approuvent la question à l'unanimité des votants.

Fait à Vitré,

Le Maire,
Pierre LEONARDI

VILLE DE VITRÉ MAIRIE (Ille-et-Vilaine)

Signé par Pierre LEONARDI
Maire de Vitré
10 févr. 2026

VITRÉ Porte de Bretagne

La Secrétaire de séance
Alexandra LEMERCIER

VILLE DE VITRÉ MAIRIE (Ille-et-Vilaine)

Signé par Alexandra LEMERCIER
Adjointe en charge de la Culture, Patrimoine, Archives, Parc expo
12 févr. 2026

VITRÉ Porte de Bretagne

Cette délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux auprès du Tribunal administratif de RENNES, dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de sa notification. Vous avez également la possibilité d'exercer, durant le délai de recours contentieux, un recours gracieux auprès des services de la Ville de Vitré.